



Contrat d'affiliation du 3 décembre 2007 à la Caisse de prévoyance du domaine des EPF¹

Modification du 19 août 2022
Approuvée par le Conseil fédéral le 23 novembre 2022
Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023

- ¹ FF **2008** 5458; **2012** 4344; **2013** 2348; **2018** 3801 7679; **2019** 8083
Le contrat d'affiliation est publié dans la Feuille fédérale uniquement sous la forme d'un renvoi. Il peut être consulté à l'adresse suivante: <https://fedlex.data.admin.ch/eli/fga/2022/2935> > Informations générales > Étendue de la publication > Publication d'un texte sous la forme d'un renvoi.
Le contrat d'affiliation et ses annexes (règlements de prévoyance RP-EPF 1 et RP-EPF 2, SLA prestations générales) peuvent être obtenus auprès de PUBLICA (www.publica.ch).
Le règlement de prévoyance du 3 décembre 2007 de la Caisse de prévoyance du domaine des EPF pour le personnel du domaine des EPF (RP-EPF 1) est publié au RS (**172.220.142.1**).
Le règlement de prévoyance du 3 décembre 2007 de la Caisse de prévoyance du domaine des EPF pour les professeurs des EPF (RP-EPF 2) est publié au RS (**172.220.142.2**).

